



# AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT LEGUMES

Contrat 5 mois

DECEMBRE 2018 – AVRIL 2019

L'association a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

## 1 - LES CONTRACTANTS

<b><u>Paysan :</u></b>  Damien CAILLEAU EARL Les petites Noues Les petites Noues 49120 CHEMILLE	<b><u>Consom'acteur :</u></b>  Nom : ..... Adresse : ..... ..... Tél : ..... Courriel : .....
--	---

## 2 - TERMES DU CONTRAT

**ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'amap.**

Cochez le panier de légumes de saison, de votre choix

un panier à 16 €

un panier à 22,22 €

Variés et produits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, à emporter de façon hebdomadaire au lieu dit **Les Petites Noues à CHEMILLE**.

## 3- CONDITIONS DU CONTRAT :

Le consommateur s'engage pour une durée de réservation de 5 mois.

Les paiements encaissés en fin de mois correspondent à la commande totale. Deux possibilités de règlement, soit d'établir des chèques à l'ordre de : «**EARL LES PETITES NOUES**» qui seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat soit d'établir des virements tous les 5 du mois (**modalités et RIB à demander au référent légumes**).

## 4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Le vendredi de 18 h à 19 h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé.

## 5 - RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : .....

Signature des paysans	Signature du consommateur

**Contrat à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent légumes.**

je choisis de régler par chèques

je choisis de régler par virements

/ MOIS     / 2 MOIS     TRIMESTRE

**Référent :** Sylvie Petiteau, 6 rue Dainville, 49120 Chemillé  
Tél : 06 62 65 95 16, sylviepetiteau@free.fr

